Image not found or type unknown

Decouvert independant suite a un cheque qui m a ete impayé

Par **odrazcantela**, le **14/03/2017** à **10:46**

Bonjour, Sur mon compte j ai eu un chèque qui m a été fait sans provision, avant que le chèque me soit retiré de mon compte j'avais régler mes factures et moi même fait des chèques. Ceci a entraîné un découvert non autorise du fait de la provision récupérée , ma conseillière me propose de rembourser mon découvert mois par mois ce qui me convient (car indépendant de mon fait), mais virement de situation elle le refuse catégoriquement puisque j'ai émis des chèques sans provision du a ce découvert non désiré, alors elle me demande de rembourser les chèques pour mettre en place cette facilité de remboursement mais m 'interdit de récupérer mon salaire sur mon compte, donc mon découvert va être régularisé, les chèques ne seront pas payés et moi je ne peux pas prendre un seul euro sur mon compte.
Je trouve cela abusif quel recours ais-je?
A t-elle le droit de prendre tout mon salaire et ne pas me laisser une parte pour vivre et régler mes en-cours?
Merci de vos réponses
Cordialement
Cantela

Par **Visiteur**, le **14/03/2017** à **10:55**

Bonjour,
tout d'abord changement d'attitude; ce découvert est de votre fait ! Vous avez dépensé de l'argent sans l'avoir ! Ce n'est pas parce qu'un chèque apparaît sur votre compte que l'argent y est ! La preuve ! Surtout maintenant avec l'informatique ou le virtuel va plus vite que le réel ! Donc vous êtes en tort. Après, il faudrait en rediscuter avec votre conseillère ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés